

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Bisson
Ecole élémentaire publique
Lorient (Morbihan)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0561678V_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire Bisson Ecole élémentaire publique Lorient (Morbihan)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0561678V_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Clémentine SOLERE	Ingénieur d'études
Vérificateur	Alain ROGER	Directeur de projet
Approbateur	Anne BARITEAU	Directrice de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école élémentaire publique Bisson (ETS 0561678V) est localisée 2, rue Vauban, dans un quartier commerçant du centre-ville sur la commune de Lorient (56). Cette école a accueilli 179 enfants de 6 à 11 ans et 11 adultes durant l'année scolaire 2010/2011. Elle est intégrée au groupe scolaire Bisson qui comprend également une école maternelle (ETS n°0560413V) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique (0560413V_RT2).

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence des potentialités d'expositions à l'intérieur des bâtiments de l'école par inhalation de substances volatiles et ingestion d'eau du robinet.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont donc été menées sur les milieux gaz du sol (au droit d'une canne-gaz réalisée en bordure du bâtiment B), l'air du vide sanitaire et l'eau du robinet au niveau des sanitaires et du réfectoire. Les points de prélèvement d'air du sol et d'air intérieur du vide sanitaire ont été positionnés au plus proche des lieux de vie des enfants. Les substances recherchées sont les substances volatiles associées aux activités exploitées sur les sites BASIAS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

- la qualité des eaux du robinet respecte les critères de potabilité ;
- dans l'air des sols et l'air du vide sanitaire sous les bâtiments :
 - la présence de Toluène, de xylènes, d'alcanes et de dérivés benzéniques dans l'air du sol à proximité du bâtiment de l'école ;
 - la présence d'acides organiques dans l'air du sol à proximité du bâtiment de l'école, et dans l'air du vide sanitaire sous le bâtiment.

Compte tenu de ces résultats, la qualité de l'air du sol sous les installations de l'école élémentaire semble influencée par les anciennes activités du site BASIAS. Cependant, à **ce stade de l'étude, les données recueillies sont insuffisantes pour conclure sur la compatibilité de la qualité des sols avec les usages actuels.**

La réalisation de prélèvements complémentaires dans l'air intérieur des bâtiments apparaît appropriée pour conforter la représentativité des constats effectués.

Nous proposons donc que l'établissement fasse l'objet d'une campagne d'investigations complémentaires sur le milieu air intérieur dans le cadre de la phase 3 du diagnostic des sols. Le classement final du site sera alors effectué au terme de ce diagnostic complémentaire (phase 3).

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 3.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».